

	Aéro-Club de Suisse Fédération Suisse de Parachutisme	
Assistant (jumpmaster)		01-04f
Valable dès : Juillet 2003	Approuvé par le comité de Swiss Skydive	Page 1 de 1

01 Généralités

- 01 La formation d'assistant est une formation continue pour des parachutistes considérés comme aptes. Lors du choix et de la sélection des candidats, on tiendra compte des critères suivants :
- a) Personnalité/caractère
 - b) Connaissances en technique de saut
 - c) Capacité d'engagement
- En cas de doute, ne pas entrer en matière pour une formation!
- 02 Les écoles de parachutisme fixent les exigences minimales pour leurs assistants et sont responsables de leur formation de base et de leur formation continue.

02 Formation

- 01 La formation d'assistant a lieu dans une école suisse de parachutisme par des instructeurs de parachutisme de Swiss Skydive expérimentés.
- 02 Les points suivants sont à définir lors de la formation interne d'assistant :
- a) Travail avec les élèves (premiers sauts, observations des sauts, débriefings, etc.)
 - b) Charge de travail supportable et aptitude à travailler en team
 - c) Attitudes en cas d'urgence (accidents, sortie d'urgence, etc.)
 - d) Connaissances des directives de Swiss Skydive/de l'AéCS
 - e) Connaissances du matériel
- 03 La formation se déroule selon le document 02-24.
- 04 L'assistant est en possession de la licence de parachutisme de Swiss Skydive.

03 Champs d'activité

L'assistant

- 01 s'occupe des élèves sous la surveillance et selon les instructions d'un instructeur de parachutisme actif.
- 02 offre son aide lors du pliage des voiles de l'école et effectue le contrôle des suspentes.
- 03 s'occupe des débutants faisant des sauts automatiques (ex. aide à la sortie, observe la position de départ et fait le débriefing du saut).
- 04 dirige des sauts d'entraînement (sauts de formation, sauts d'observation, etc.). A cet effet, il instruit l'élève pour son saut et donne ensuite son appréciation.
- 05 observe les sauts d'entraînement (pas des sauts de test ou d'examen) et donne son appréciation après en avoir discuté avec l'instructeur de parachutisme.
- 06 observe et commente les atterrissages.
- 07 contrôle l'équipement des élèves avant qu'ils montent dans l'avion.

En cas de divergence, la version allemande fait foi.